

Le député a signalé une divergence d'opinions de ce côté-ci de la Chambre. De nombreux députés de son côté m'ont dit aussi qu'ils comprenaient cette situation embarrassante et de fait m'ont parlé de sociétés préoccupées parce qu'elles pourraient être identifiées, alors qu'elles n'avaient commis aucune infraction.

Pour revenir au point essentiel, si la Chambre juge suffisant que, sans les identifier, nous dévoilions le nombre de sociétés qui ont obéi ou à qui nous avons demandé d'obéir, je ne crois pas que cela pose un grave problème. Il s'agit de décider si les compagnies doivent être identifiées quand il n'y a aucune raison valable de le faire car elles n'ont commis aucune infraction.

LA DÉSIGNATION PUBLIQUE DES SOCIÉTÉS S'ENGAGEANT À
RESPECTER LE BOYCOTTAGE—LA LISTE APPAREMMENT
LIMITÉE À DEUX NOMS

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si le ministre a vraiment travaillé aussi étroitement qu'il le dit avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, peut-il confirmer que les noms de deux sociétés seulement figurent sur cette liste?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne pourrais confirmer la chose en des termes précis parce qu'aucune liste n'a été portée à ma connaissance dans les derniers jours, ni même dans les dernières semaines. Je sais que le nombre des sociétés qui ont participé à cette affaire est très restreint.

● (1127)

LES MOTIFS DE LA PUBLICATION TARDIVE DU NOM DES
SOCIÉTÉS S'ENGAGEANT À RESPECTER LE BOYCOTTAGE—
L'ABSENCE POSSIBLE SUR LA LISTE DU NOM DE LA SEE

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Sauf erreur, ce rapport est sur le bureau du ministre de l'Industrie et du Commerce depuis septembre, mais ce qui nous étonne, c'est qu'après l'avoir eu aussi longtemps en sa possession, il ne l'ait pas publié. Serait-ce parce qu'il renferme des renseignements fournis par la Société pour l'expansion des exportations ou parce que cette société de la Couronne est exclue des directives gouvernementales?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. Dans une déclaration qui a été remise à la Chambre il y a 14 mois, la Société pour l'expansion des exportations a clairement indiqué qu'elle était assujettie aux directives découlant des dispositions de la loi sur le boycottage et le contre-boycottage.

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES PRÉSUMÉES INFRACTIONS AUX ORDONNANCES SUR LA
NAVIGATION AÉRIENNE—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il confirmer que les transporteurs aériens régionaux et nationaux ont déjà enfreint à maintes reprises les ordonnances sur la navigation aérienne que son ministère a promulguées pour protéger le public, mettant ainsi en danger la vie des passagers?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, quant à savoir si tout un ensemble de règlements peut être parfois enfreint, je répondrai au député que oui. En fait, on a déjà porté des accusations et intenté des poursuites en vue de suspendre des permis. Je ne vois pas au juste où le député veut en venir. Peut-être pourrait-il préciser davantage sa pensée?

M. Symes: La question que j'ai posée au ministre, monsieur l'Orateur, portait sur les ordonnances sur la navigation aérienne. J'aimerais maintenant poser une question supplémentaire pour savoir, étant donné les infractions aux règlements sur la sécurité aérienne que l'enquête Carswell-Slaughter a mises en évidence, l'exemple d'irrégularités qu'Air Canada commet et que l'Association canadienne des régulateurs a signalé au ministre, et le rapport établi par les fonctionnaires du ministère des Transports qui ont enquêté sur l'écrasement d'un avion de la Air West survenu en Colombie-Britannique en 1976 et qui ont conclu que le transporteur ne respectait pas les normes de sécurité et que la surveillance des activités des transporteurs exercée par Transports Canada laissait à désirer, si le ministre reconnaît maintenant que la situation est suffisamment grave pour que les règlements sur la sécurité aérienne et leur application fassent maintenant l'objet d'une enquête publique complète?

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur. En fait, les enquêteurs ont découvert certaines faiblesses qu'il y avait lieu de corriger et des mesures appropriées ont effectivement été prises pour les corriger. Les gens enfreindront toujours les règlements, et il n'y a pas lieu de nous étonner si certains exploitants enfreignent les ordonnances sur la navigation aérienne. Contrairement au député, je n'irais pas jusqu'à dire qu'il y a mépris flagrant des règlements de la part des transporteurs aériens. Je dirais plutôt qu'il est absolument faux et injuste de prétendre que les transporteurs font souvent fi des règles de sécurité. Nos ordonnances sur la navigation aérienne sont en réalité très exigeantes. Nous tenons à ce qu'on les observe, mais dans les cas qui nous occupent, on ne peut pas dire que de grands risques ont été pris, mais plutôt que l'on n'est pas parvenu à respecter des normes qui sont très élevées. Nous continuons de nous efforcer à les respecter et nous sommes en train de modifier certaines parties de nos ordonnances sur la navigation aérienne là où cela s'avère nécessaire. Nous sommes en train de nommer des inspecteurs supplémentaires et nous suivons les autres recommandations de nos enquêteurs; ceux-ci ont d'ailleurs fait du très bon travail.